



DECLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration de repli

15 mai 2025

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

C'est avec une profonde solennité que nous ouvrons ce CSA de repli, dans le contexte tragique qui a bouleversé notre institution.

Le 14 mai 2024 restera à jamais gravé dans la mémoire de la communauté pénitentiaire : deux de nos collègues ont été froidement exécutés, trois autres grièvement blessés, lors de l'attaque barbare d'un convoi au péage d'Incarville.

Ce drame marque une date noire pour notre profession. Il a aussi brutalement rappelé à l'opinion publique la dangerosité de nos missions, ainsi que leur caractère fondamental au service de l'État de droit.

La pénitentiaire est aujourd'hui une cible. Et elle doit être protégée. Protéger l'institution, c'est garantir la sécurité de celles et ceux qui la servent avec loyauté et courage.

Les attaques récentes ou intimidation d'où qu'elles viennent qui visent l'institution, les personnels ou les biens, sont des actes odieux qui interpellent la République. Elles constituent des défis directs auxquels elle doit répondre, avec force et clarté.

Plus que jamais, la pénitentiaire a besoin du soutien plein et entier de l'État. Ce soutien ne peut se limiter à des discours, ni à des promesses creuses. Il doit se traduire concrètement, notamment par un maintien fort de l'attractivité de nos métiers et par les moyens alloués pour faire face aux nombreux défis qui nous attendent.

Force Ouvrière Justice tient également à réaffirmer sa position défavorable au cycle dit "matin-nuit", un mode de fonctionnement destructeur pour la santé des personnels. L'amélioration des conditions de travail, permettant de concilier efficacement vie professionnelle et vie familiale, fait partie intégrante de l'ADN de notre organisation syndicale.

Dans cette logique, la réflexion autour de la mise en œuvre de la mesure 33 du protocole d'Incarville ne saurait être biaisée ni bridée par des considérations et contraintes purement budgétaires dictées par la DAP et les pouvoirs publics. Toute réforme ambitieuse nécessite des moyens : elle ne peut se faire ni sans apport d'effectifs supplémentaires, ni sans dotation en heures supplémentaires.

Nous posons également la question de la méthodologie de ce chantier important. De ce fait, la mise à jour de l'organigramme de référence, doit être un préalable essentiel pour appréhender avec rigueur la réalité des besoins et des enjeux. Sans données fiables et actualisées, aucune réforme ne saurait être crédible ni efficace.

Force Ouvrière Justice le répète avec gravité : il est hors de question que des arbitrages budgétaires des hautes sphères viennent sacrifier les enjeux d'avenir d'une profession tout entière. La sécurité, la dignité, et la reconnaissance du travail des agents pénitentiaires ne doivent pas être négociables.

Nous serons vigilants, déterminés, et pleinement engagés dans la défense de ces principes.

Par conséquent, la section locale **Force Ouvrière Justice** demande à l'ensemble des personnels du CP de Fleury-Mérogis de se tenir prêt à une **mobilisation pour défendre un service public de qualité - attractif et protecteur de ses personnels.**

Syndicat libre et indépendant !



Adresse du Bureau local : base vie 5 avenue des Peupliers 91700

Fleury-Mérogis

Mails : mafleury@fojustice.fr
fo.ma-fleury@justice.fr

SLP FO Justice Fleury-Mérogis

Le 15 mai 2025

Tél Externe : 0169723240/41

Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](https://www.facebook.com/Slp-FO-Fleury-Mérogis)

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

